



Chiffres clés 2007

Dessins et Modèles

Sommaire

- Les sources statistiques
- Les dessins et modèles en vigueur sur le territoire français
- La voie nationale
- La voie communautaire
- La voie internationale
- Annexe

Juin 2008

Les sources statistiques

Les dessins et modèles protègent les créations esthétiques et s'appliquent à la forme ou à l'aspect extérieur donné à un produit. Le dessin correspond à un graphisme bidimensionnel alors que le modèle caractérise un objet tridimensionnel. Sur le territoire français, cette protection peut s'obtenir soit par la voie nationale, soit par une procédure internationale, soit, depuis 2003, par la voie communautaire.

La voie nationale

En France, la procédure d'enregistrement d'un dessin ou modèle est effectuée à l'INPI. Dans les statistiques, il est possible de compter le nombre de dépôts, le nombre de dessins et modèles et le nombre de reproductions. En effet, un dépôt peut contenir un ou plusieurs dessins ou modèles, caractérisés chacun par une ou plusieurs reproductions dans la limite de 100 reproductions par dépôt.

Toutefois, c'est le nombre de dessins et modèles qui est le plus représentatif de la notion de création.

L'ensemble des données de procédures est enregistré dans les bases de données de l'INPI qui, sauf indication contraire, servent de source aux tableaux concernant les dessins et modèles déposés par la voie nationale.

La voie communautaire

Le règlement 6/2002 du Conseil européen rend possible la protection par dessins et modèles sur l'ensemble du territoire communautaire : les premières demandes ont été reçues en janvier 2003, pour effet au 1er avril 2003.

Les dessins et modèles communautaires sont comptabilisés par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international qui permet de bénéficier d'une protection dans les Etats signataires en déposant une demande unique, directement auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Toutefois, les demandes par voie internationale peuvent aussi être déposées sur la base d'une demande nationale dans un délai de priorité de 6 mois à compter de la date de dépôt de cette première demande.

Dans ses ventilations, l'OMPI ne comptabilise pas le nombre de dessins et modèles déposés mais les enregistrements internationaux. Ces données ne sont pas les plus représentatives de l'effort de création mais sont les seules disponibles.

Les dessins et modèles en vigueur sur le territoire français

On entend par dessins et modèles en vigueur au 31 décembre 2007, sur le territoire français :

- le nombre de dessins et modèles enregistrés par la voie nationale et en cours de validité à cette date;
- le nombre de dessins et modèles communautaires enregistrés et en cours de validité à cette date;
- le nombre de dessins et modèles contenus dans les enregistrements internationaux désignant la France et en cours de validité à cette date.

Si l'on se limite aux seuls dépôts classiques de la voie nationale (sans compter les dépôts simplifiés ou les dépôts qui ont fait l'objet d'une demande d'ajournement), on peut estimer le nombre de dessins et modèles en vigueur en 2007 à **400 000** (source DMF Jouve - interrogations Plutarque en avril 2008).

Au total, environ **290 000** dessins et modèles ont été enregistrés par l'OHMI depuis la mise en place du système.

On peut estimer le nombre de dessins et modèles déposés par la voie internationale, désignant la France et en vigueur en 2007 à plus de **120 000** (source DMI Jouve-interrogations Plutarque en avril 2008).

La voie nationale

▪ Evolution des dépôts

En France, toutes les œuvres originales de l'esprit sont protégées par le droit d'auteur. Toutefois, la forme d'un objet peut aussi être protégée par le dépôt d'un dessin et modèle. C'est ce que l'on appelle « le cumul de protection », qui rend l'œuvre moins vulnérable, notamment en cas de contentieux et permet de la protéger plus facilement à l'étranger.

La directive 98/71/CE du 13 octobre 1998 harmonise les dispositions nationales des Etats membres de l'Union européenne concernant l'objet, la durée et l'étendue de la protection des dessins et modèles. L'ordonnance d'application du 25 juillet 2001 fixe la durée de protection à 5 ans, renouvelable 4 fois : la durée du droit conféré est donc limitée à un maximum de 25 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Après le dépôt, la procédure d'enregistrement est effectuée par l'INPI.

La réforme d'octobre 1994 autorise les dépôts « simplifiés » qui permettent à des déposants appartenant à des industries renouvelant fréquemment l'aspect de leurs créations (notamment les professionnels de la mode) d'effectuer des dépôts avec des contraintes de présentation allégées. Ces dépôts simplifiés comprennent généralement un nombre élevé de dessins et modèles (38 par dépôt en 2007, contre 3,5 pour la procédure normale). Le déposant a ensuite 30 mois pour mettre en conformité son dépôt et choisir les dessins et modèles qu'il souhaite effectivement continuer à protéger. Cette nouvelle procédure a conduit à une forte hausse du nombre de dessins et modèles déposés. Le taux de déchéance de ces demandes simplifiées est très élevé.

Evolution des dépôts de dessins et modèles français depuis 2003 - source MODELIS/OPI juin-2008

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Dépôts	6 325	6 490	6 298	5 989	5 873	-1,9%
dont procédure simplifiée	1 085	1 312	1 429	1 436	1 521	5,9%
Total des dépôts par des Français	5 633	6 188	6 065	5 801	5 681	-2,1%
Dessins et modèles	62 897	69 425	67 510	71 494	72 832	1,9%
dont procédure simplifiée	46 305	51 965	50 168	55 688	57 814	3,8%
Total des dessins et modèles par des Français	61 164	68 411	66 054	70 764	71 332	0,8%

La voie nationale est principalement utilisée par les déposants français : ceux-ci représentent près de 97% des dessins et modèles déposés en 2007. La mise en place du système communautaire en 2003 avait eu un impact sensible sur le nombre de dessins et modèles déposés par la voie nationale en 2003. Le nombre de dessins et modèles déposés par la voie nationale atteint de nouveau des niveaux plus élevés depuis lors.

Principales origines des dessins et modèles par voie nationale depuis 2003 procédure classique - source MODELIS/OPI juin 2008

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Dessins et modèles procédure classique	16 592	17 460	17 342	15 806	15 018	-5,0%
dont déposants français	15 531	16 759	16 759	15 427	14 493	-6,1%
dont déposants américains	380	87	96	76	156	105,3%
dont déposants japonais	198	55	52	40	26	-35,0%
dont déposants britanniques	87	36	39	23	14	-39,1%
dont déposants allemands	63	16	169	18	68	277,8%

■ La répartition par classes des demandes de dessins et modèles publiés

Tout dessin et modèle déposé est classé dans les trois à quatre mois qui suivent son dépôt par les examinateurs. Ce classement est établi d'après la Classification internationale des dessins et modèles (Arrangement de Locarno - cf. liste en annexe) qui distingue 32 classes.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de la propriété intellectuelle (5 mars 2004), les dépôts de dessins et modèles sont mono-classes, à l'exception des dépôts simplifiés (décret n° 2007-280 du 1er mars 2007). Dans un certain nombre de cas, les déposants devront donc effectuer davantage de dépôts pour le même nombre de dessins et modèles.

Les répartitions ne prennent pas en compte les dépôts simplifiés.

Les principales classes pour les dessins et modèles par voie nationale en 2007

Classe 19 (Papeterie, ...)	2 512 modèles
Classe 2 (Articles d'habillement et mercerie)	1 971 modèles
Classe 6 (Ameublement)	1 795 modèles
Classe 25 (Constructions et éléments de construction)	1 110 modèles

Répartition par classes de dessins et modèles déposés en 2007 par la voie nationale (hors dépôts simplifiés) - source INPI (OPI) juin-2008

	Nombre	Pourcentage	Evolution 06/07
Classe 1	47	0,34%	-24,2%
Classe 2	1 971	14,16%	-4,1%
Classe 3	533	3,83%	25,1%
Classe 4	3	0,02%	-62,5%
Classe 5	190	1,37%	-60,3%
Classe 6	1 795	12,90%	2,3%
Classe 7	577	4,15%	-22,4%
Classe 8	249	1,79%	-17,5%
Classe 9	844	6,07%	-6,2%
Classe 10	152	1,09%	-18,3%
Classe 11	869	6,25%	-19,7%
Classe 12	311	2,23%	-9,9%
Classe 13	49	0,35%	-52,9%
Classe 14	210	1,51%	2,4%
Classe 15	43	0,31%	-31,7%
Classe 16	83	0,60%	-13,5%
Classe 17	37	0,27%	428,6%
Classe 18	21	0,15%	16,7%
Classe 19	2 512	18,05%	-18,7%
Classe 20	290	2,08%	-18,1%
Classe 21	680	4,89%	23,6%
Classe 22	73	0,52%	25,9%
Classe 23	321	2,31%	39,6%
Classe 24	36	0,26%	-5,3%
Classe 25	1 110	7,98%	-26,5%
Classe 26	674	4,84%	-6,9%
Classe 27	31	0,22%	244,4%
Classe 28	99	0,71%	-2,0%
Classe 29	5	0,04%	-37,5%
Classe 30	40	0,29%	-50,0%
Classe 31	17	0,12%	-56,4%
Classe 99	43	0,31%	-35,8%

▪ Les principaux déposants de dessins et modèles nationaux

La liste qui figure à la page suivante prend en compte les dessins et modèles publiés par la voie nationale, hors dépôts simplifiés.

Principaux déposants de dessins et modèles par la voie nationale, publiés en 2007 (hors dépôts simplifiés) - source INPI (OPI), juin 2008

Rang 2007	Nom du déposant	Nationalité	Nombre
1	CREATIONS NELSON	FRANCE	440
2	ERES	FRANCE	230
3	CARDIET DESIGN	FRANCE	149
4	MY DESIGN PARIS SARL	FRANCE	147
5	LCX LEBLANC CHROMEX	FRANCE	132
6	REHAU SA	FRANCE	132
7	PROFILS SYSTEMES	FRANCE	118
8	ARC INTERNATIONAL	FRANCE	101
9	MERTES	FRANCE	100
10	CANDIDE PLASTITEMPLE SA	FRANCE	92
11	ROMAIN HERZO	FRANCE	81
12	CALOR	FRANCE	73
13	BONGRAIN S.A.	FRANCE	64
13	SOIZICK	FRANCE	64
15	CHADIER	FRANCE	63
16	LA FRANCAISE DES JEUX	FRANCE	62
17	SARL LEADER GRANITS	FRANCE	61
18	SOTRALINOX	FRANCE	60
19	FORD GLOBAL TECHNOLOGIES, LLC	ETATS UNIS	59
20	SARL EDOUARD SOTTILE FUNERAIRE	FRANCE	54
21	MADURA SAS	FRANCE	53
22	DOUBLE V SARL	FRANCE	52
22	IMAGERIE D'EPINAL	FRANCE	52
24	COMPAGNIE GERVAIS DANONE	FRANCE	50
25	BRAGARD SA	FRANCE	48
26	SANTOS	FRANCE	48
27	GARNIER	FRANCE	47
27	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA	FRANCE	47
29	BLANC D'IVOIRE	FRANCE	45
30	SARL LE FOU DU BOIS	FRANCE	44
30	WOODSYS	FRANCE	44
32	ARENE	FRANCE	43
32	BOSI SARL	FRANCE	43
34	VALEO SYSTEMES THERMIQUES	FRANCE	42
35	DISTRIGRANIT	FRANCE	40
35	ELITELLE	FRANCE	40
35	SARL NBC	FRANCE	40
38	POLDEM, SARL	POLOGNE	39
38	QUERARD	FRANCE	39
40	EUGÈNE LAMBERT	FRANCE	37
40	VB FURNITURE	FRANCE	37
42	ACS	FRANCE	36
43	PARROCHIA	FRANCE	35
43	TEFAL	FRANCE	35
45	EUROPACORP	FRANCE	34
45	UDIFE LE CHOIX FUNERAIRE	FRANCE	34
45	VALENTIN	FRANCE	34
48	VIASTAEL	FRANCE	32
49	RESISTUB	FRANCE	31
50	ARAI DENA	FRANCE	30
50	BOCHENEK	FRANCE	30
50	EPICE SARL	FRANCE	30
50	MARTEL	FRANCE	30
50	TERRE OCEANE	FRANCE	30

La voie communautaire

Le règlement sur les dessins et modèles communautaires a été adopté en décembre 2001. Il crée un titre communautaire unitaire dont la gestion est confiée à l'OHMI. Les premières demandes ont été reçues à partir de janvier 2003 pour effet au 1er avril 2003.

Le règlement contient en outre une disposition originale : répondant à une revendication de l'industrie européenne, et en particulier française, du textile et de la mode, il crée un dessin et modèle communautaire non enregistré qui bénéficie d'une protection de 3 ans. Celui-ci répond aux besoins d'industries dont les créations sont éphémères ou saisonnières, avec un fort taux de renouvellement : dans la pratique, ces industries ont du mal à effectuer un grand nombre de dépôts. Selon le règlement, pour le dessin et modèle non enregistré, c'est la "divulgation" qui crée le droit, et non pas la création comme c'est le cas pour le droit d'auteur. Les dessins et modèles non enregistrés, par définition, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'OHMI.

▪ Evolution des dépôts communautaires

L'année 2007 enregistre encore un succès croissant pour les dépôts de dessins et modèles communautaires : les 19 213 dépôts représentent plus de 77 000 dessins et modèles, soit une augmentation de 11,5% par rapport à 2006. Avec 6 801 dessins et modèles déposés, la France arrive au 3e rang des principaux pays déposants.

Evolution des dépôts de dessins et modèles communautaires - source OHMI SSC007 04/03/2008

	2004	2005	2006	2007	Evol 06/07
Dépôts	14 031	16 817	17 628	19 213	9,0%
Dessins et modèles reçus	53 893	63 648	69 270	77 237	11,5%
Dessins et modèles enregistrés et publiés	53 086	62 555	69 540	74 424	7,0%

▪ **Origine des dessins et modèles communautaires**

**Répartition des dessins et modèles déposés par origine des déposants - source
OHMI SSC007 04/03/2008**

Origine	2004	2005	2006	2007
Allemagne	13 374	14 889	16 736	18 380
Italie	8 274	10 398	10 584	10 863
France	4 541	5 076	6 223	6 801
Royaume-Uni	4 262	4 569	4 535	5 265
Espagne	3 230	4 633	4 568	4 601
Autres UE	8 575	10 551	11 501	14 260
Total UE	42 256	50 116	54 147	60 170

Etats-Unis	4 333	5 448	6 613	6 173
Japon	2 141	2 168	2 041	2 192
Suisse	1 337	1 639	1 766	2 792

Total hors UE	11 551	13 532	15 132	17 067
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL	53 893*	63 648	69 270	77 237
--------------	----------------	---------------	---------------	---------------

*L'OHMI met ses totaux à jour en cours d'année mais non les répartitions

▪ **La répartition par classes**

La ventilation par classe prend en compte les trente-deux classes des dessins et modèles entrés dans le système de l'OHMI.

**Répartition des dessins et modèles reçus par classes - source OHMI SSC007
04/03/2008**

Rang 2007	Classes	2004	2005	2006	2007
24	1	295	467	431	377
2	2	3 996	5 426	6 430	7 631
16	3	1 284	1 460	1 341	1 891
25	4	304	357	287	266
20	5	1 188	928	1 341	1 273
1	6	6 734	7 767	8 943	9 395
7	7	3 218	3 698	4 466	3 917
10	8	2 739	3 064	3 098	3 487
3	9	4 059	4 416	5 083	5 338
14	10	1 438	1 689	1 947	2 584
12	11	2 522	2 606	2 557	3 861
11	12	2 045	2 731	3 129	3 787
19	13	993	1 237	1 343	1 326
6	14	3 047	3 333	4 473	4 575
17	15	1 015	1 485	1 824	1 509
22	16	646	948	919	942
32	17	55	93	90	94
27	18	351	244	247	150
15	19	1 362	1 657	1 830	1 923
21	20	1 042	1 026	1 071	1 095
13	21	2 012	2 671	2 070	2 600
30	22	163	157	130	136
4	23	3 309	4 321	4 301	4 945
18	24	741	1 091	1 253	1 747
9	25	2 599	2 551	3 250	3 716
5	26	3 197	3 923	4 344	4 609
28	27	195	225	353	128
23	28	763	632	725	920
31	29	83	114	121	156
26	30	169	246	494	312
29	31	167	199	179	282
8	99	2 459	3 018	3 515	4 991

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international permettant de bénéficier d'une protection pour des dessins et modèles dans de nombreux pays en déposant une demande unique. Il donne à tout ressortissant de l'un des Etats parties à l'Arrangement la possibilité d'obtenir, par un seul dépôt effectué auprès du Bureau international de l'OMPI, la protection de ses dessins et modèles dans les Etats contractants dans lesquels il demande à être protégé. En outre, il facilite le maintien en vigueur de la protection : il n'y a en effet qu'un seul dépôt à renouveler et qu'une seule procédure à suivre pour faire inscrire un changement, par exemple, de titulaire ou d'adresse.

Le dépôt d'un dessin et modèle pour obtenir une protection sur le territoire français peut donc se faire directement auprès de l'OMPI avec désignation de la France (parmi l'ensemble des pays ayant ratifié l'Arrangement de La Haye). Les demandes par la voie internationale peuvent également être déposées dans un délai de priorité de six mois à compter de la date de dépôt de la première demande le cas échéant.

Les enregistrements internationaux ont, pour chaque partie contractante désignée, les effets d'une demande de protection régulièrement déposée auprès de l'Office de cette partie contractante. Chaque enregistrement peut contenir plusieurs dessins et modèles. L'OMPI publie des statistiques ventilées par origine des dépôts et par pays désignés qui portent sur le nombre d'enregistrements et non pas sur le nombre de dessins et modèles.

La mise en place du système communautaire en 2003 a eu un impact sensible sur les dépôts dans le système de La Haye.

▪ Evolution des enregistrements internationaux

Evolution des enregistrements de dessins et modèles internationaux - source
Bulletin des dessins et modèles internationaux – supplément statistiques pour l'année 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07
Nombre de dessins et modèles enregistrés	13 152	8 943	6 806	5 949	6 579	10,6%
Nombre d'enregistrements	2 474	1 415	1 135	1 143	1 147	0,3%
<i>dont par des français</i>	568	278	219	223	174	-22,0%
<i>dont enregistrements désignant la France</i>	1 967	937	648	572	493	-13,8%

▪ Répartition par classes

Les tableaux ci-dessous ventilent les enregistrements internationaux désignant la France par classe. La baisse générale des enregistrements se traduit par une augmentation du nombre de classes sans désignations.

Les principales classes d'enregistrements internationaux désignant la France en 2007- source Bulletin des dessins et modèles internationaux – supplément statistiques pour l'année 2007

Classe 10 (Horlogerie et autres instruments de mesure, ...)	138 désignations
Classe 6 (Ameublement)	72 désignations
Classe 11 (Objet d'ornement)	46 désignations
Classe 14 (Appareils d'enregistrement, de télécommunications, ...)	44 désignations

Répartition par classes des enregistrements internationaux désignant la France en 2007 - source Bulletin des dessins et modèles internationaux – supplément statistiques pour l'année 2007

	Nombre de désignations
Classe 1	0
Classe 2	12
Classe 3	7
Classe 4	1
Classe 5	2
Classe 6	72
Classe 7	14
Classe 8	10
Classe 9	36
Classe 10	138
Classe 11	46
Classe 12	37
Classe 13	4
Classe 14	44
Classe 15	2
Classe 16	0
Classe 17	0
Classe 18	0
Classe 19	5
Classe 20	3
Classe 21	5
Classe 22	0
Classe 23	8
Classe 24	1
Classe 25	11
Classe 26	25
Classe 27	3
Classe 28	3
Classe 29	0
Classe 30	0
Classe 31	0
Classe 99	4

Annexe - Liste des classes - Classification de Locarno – huitième édition

- Classe 01 : Produits alimentaires
- Classe 02 : Articles d'habillement et mercerie
- Classe 03 : Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes
- Classe 04 : Brosserie
- Classe 05 : Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle
- Classe 06 : Ameublement
- Classe 07 : Articles de ménage non compris dans d'autres classes
- Classe 08 : Outils et quincaillerie
- Classe 09 : Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises
- Classe 10 : Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation
- Classe 11 : Objets d'ornement
- Classe 12 : Moyens de transport ou de levage
- Classe 13 : Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique
- Classe 14 : Appareils d'enregistrement, de télécommunications ou de traitement de l'information
- Classe 15 : Machines non comprises dans d'autres classes
- Classe 16 : Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique
- Classe 17 : Instruments de musique
- Classe 18 : Imprimerie et machines de bureau
- Classe 19 : Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement
- Classe 20 : Equipement de vente ou de publicité, signes indicateurs
- Classe 21 : Jeux, jouets, tentes et articles de sport
- Classe 22 : Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles
- Classe 23 : Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides
- Classe 24 : Médecine et laboratoires
- Classe 25 : Constructions et éléments de construction
- Classe 26 : Appareils d'éclairage
- Classe 27 : Tabac et articles pour fumeurs
- Classe 28 : Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette
- Classe 29 : Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage
- Classe 30 : Articles pour les soins et l'entretien des animaux
- Classe 31 : Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes
- Classe 99 : Divers